

## Scolarisation et handicap

Calendrier de préparation de la rentrée de septembre 2026

**Le dépôt d'un dossier à la MDPH s'accompagne des documents suivants :**

### 1 - Les documents obligatoires à la recevabilité :

- Formulaire (à compléter par la famille ; signé par les deux parents ou les représentants légaux si l'élève est mineur)
- Certificat médical de moins d'un an
- Justificatif de domicile
- Pièce d'identité de l'enfant et des représentants légaux
- Attestation de jugement en protection juridique (le cas échéant)

### 2 - Les documents obligatoires pour l'évaluation :

- Ils dépendent du moyen de compensation demandé et sont listés dans les tableaux des pages suivantes.
- Si votre demande est couplée avec une demande financière (AEEH / PCH) : les devis, prescriptions médicales, bilans de suivis paramédicaux\*... doivent également être transmis.

**Tout dossier doit être déposé complet (pièces de recevabilité et pièces d'évaluation).**

**La transmission d'un dossier incomplet ou au-delà des dates limites\* fixées dans ce calendrier ne permettra pas de garantir la mise en œuvre effective des moyens de compensation pour la rentrée scolaire (affectation, recrutement du personnel d'aide humaine...).**

**\* la date prise en compte est la date de recevabilité du dossier et non la date de réception à la MDPH**

**Focus sur le GEVA-sco** (Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation) :

Pour une première demande à la MDPH, ce document sera rédigé en réunion d'équipe éducative de l'établissement scolaire de votre enfant qui vous le transmettra afin de le joindre au dossier MDPH. Il peut être dématérialisé et enregistré dans votre LPI (livret parcours inclusif) par l'équipe éducative. Dans ce cas, le numéro de LPI fourni par l'établissement est à préciser dans le dossier MDPH.

Si c'est un renouvellement des droits, ce document sera renseigné par l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) organisée par l'enseignant référent à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH) rattaché à l'établissement scolaire de votre enfant. L'enseignant référent transmettra ce document directement à la MDPH.

## AESH - MPA

Objet de la demande	Type de demande	Date limite de réception à la MDPH	Pièces <u>obligatoires</u> pour l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité)
<b>Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap (AESH)</b>	Première demande	<b>Toute l'année et au plus tard le 20 mars 2026</b>	<p><b>GEVA-sco</b> de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative avec l'école ou l'établissement) Il précisera obligatoirement les aménagements en cours et leur évaluation si un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ou un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) est mis en place.</p> <p><b>Bilan psychologique</b> de moins de 2 ans, complété lorsque c'est possible par une évaluation psychométrique de type échelles de Wechsler ou Vineland *</p> <p>Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *</p>
	Renouvellement	<b>Toute l'année et au plus tard le 10 avril 2026</b>	<p><b>GEVA-sco</b> de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *</p>
<b>Matériel pédagogique adapté (MPA)</b>	Première demande	<b>Toute l'année et au plus tard le 20 mars 2026</b>	<p><b>GEVA-sco</b> de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement) Il précisera obligatoirement les aménagements en cours et leur évaluation si un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ou un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) est mis en place.</p> <p><b>Argumentaire de l'établissement scolaire</b></p> <p><b>Bilan et argumentaire d'un ergothérapeute et/ou du SESSAD pour les troubles sensoriels</b></p> <p>Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *</p>
	Renouvellement	<b>Toute l'année et au plus tard le 10 avril 2026</b>	<p><b>GEVA-sco</b> de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p><b>Argumentaire de l'école</b></p>

## ORIENTATION SCOLAIRE

Objet de la demande	Type de demande	Date limite de réception à la MDPH	Pièces <u>obligatoires</u> pour l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité)
<p style="text-align: center;"><b>Maintien en grande section de maternelle</b></p>		<b>27 mars 2026</b>	<p><b>GEVA-sco</b> de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p><b>Bilan psychologique</b> de moins de 2 ans, complété lorsque c'est possible par une évaluation psychométrique de type échelles de Wechsler ou Vineland *</p> <p>Bilan(s) normé(s) complémentaire(s) si suivi(s) *</p>
	<p style="text-align: center;">Première demande</p>	<b>6 mars 2026</b>	<p><b>GEVA-sco</b> de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Il précisera obligatoirement les aménagements en cours et leur évaluation si un PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ou un PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) est mis en place.</p> <p><b>Bilan psychologique</b> de moins de 2 ans, complété lorsque c'est possible par une évaluation psychométrique de type échelles de Wechsler ou Vineland *</p> <p>Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *</p> <p><b>ULIS lycée :</b> bilans des stages effectués au moment de la demande et projet d'orientation post 3<sup>ème</sup></p>
<p style="text-align: center;"><b>ULIS</b> <b>Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire</b></p>	Renouvellement	<b>27 mars 2026</b>	<p><b>GEVA-sco</b> de l'année scolaire en cours (à compléter en Équipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)</p> <p>Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *</p>
	<p style="text-align: center;"><b>Orientation en EGPA</b> <b>(Enseignement Général et Professionnel Adapté)</b></p> <p>Concerne les élèves <u>ayant un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)</u></p> <p>L'ensemble des modalités est détaillé dans la circulaire départementale de rentrée relative aux orientations en EGPA.</p> <p>La MDPH évalue uniquement les 1<sup>ères</sup> demandes. La CDAPH notifiera l'orientation pour la durée du collège.</p>	Pré-orientation 1 <sup>er</sup> degré : <b>12 février 2026</b>	<p><b><u>Envoi à la CDOEA (commission d'orientation vers les enseignements adaptés) pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande informatisée sur le serveur de la DSDEN</li> <li>• Avis famille (vœux des établissements souhaités)</li> <li>• GEVA-sco</li> </ul> <p><b><i>Pour les élèves de primaire :</i></b>                  Du 10/11/2025 au 09/01/2026  <a href="https://enquetes.education.gouv.fr/S2/?st=UH3o1udVyd54PCQOPs61EeaEaKlr1hlzxXvJldV3sj4%3D">https://enquetes.education.gouv.fr/S2/?st=UH3o1udVyd54PCQOPs61EeaEaKlr1hlzxXvJldV3sj4%3D</a></p> <p><b><i>Pour les élèves de collège non pré-orientés :</i></b>                  Du 02/02/2026 au 13/03/2026  <a href="https://enquetes.education.gouv.fr/S2/?st=UH3o1udVyd6t4IPWuhAu2oyAZtYAQ4f7jFaOS0g%3D">https://enquetes.education.gouv.fr/S2/?st=UH3o1udVyd6t4IPWuhAu2oyAZtYAQ4f7jFaOS0g%3D</a></p> <p><b><u>Envoi à la MDPH pour le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré :</u></b>                  par la famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan(s) du ou des suivi(s) *</li> <li>• Bilan psychologique complété lorsque c'est possible par une évaluation psychométrique * si la MDPH ne dispose pas d'un bilan de moins de deux ans</li> </ul> <p>par l'enseignant référent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• GEVA-sco réexamen</li> <li>• Évaluations scolaires CDOEA</li> </ul>
Orientation 2 <sup>nd</sup> degré : <b>24 avril 2026</b>			

# 1<sup>ère</sup> ORIENTATION EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX

Objet de la demande	Date limite de réception à la MDPH	Pièces obligatoires à l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité)
<b>DITEP</b> (Dispositif Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique)	toute l'année	<b>Certificat médical d'un pédopsychiatre</b>  <b>GEVA-sco</b> de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)  <b>Bilan psychologique</b> de moins de 2 ans, complété lorsque c'est possible par une évaluation psychométrique de type échelles de Wechsler ou Vineland *  Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *
<b>SESSAD régional à vocation professionnelle LADAPT</b>		<b>Certificat médical d'un médecin spécialiste</b> (de préférence)  <b>GEVA-sco</b> de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)  <b>Bilan psychologique</b> de moins de 2 ans, complété lorsque c'est possible par une évaluation psychométrique de type échelles de Wechsler ou Vineland *  <b>Bilans des stages</b> effectués au moment de la demande (à compléter dans le volet « <i>Évolutions observées et perspectives, notamment en matière de projet professionnel</i> » du GEVA-sco)  Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *
<b>Pour les autres établissements et services medico-sociaux</b>		<b>Certificat médical d'un médecin spécialiste</b> (de préférence)  <b>GEVA-sco</b> de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)  <b>Bilan psychologique</b> de moins de 2 ans, complété lorsque c'est possible par une évaluation psychométrique de type échelles de Wechsler ou Vineland *  <b>Ce bilan psychologique n'est pas demandé pour les déficiences motrice, auditive et visuelle.</b>  Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *

## RENOUVELLEMENT ORIENTATION EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX

Objet de la demande	Date limite de réception à la MDPH	Pièces obligatoires à l'évaluation (en complément des pièces obligatoires de recevabilité)
<b>Pour tous les établissements et services médicaux sociaux</b>	<b>6 mois avant la date de fin des droits</b>	<b>GEVA-sco</b> de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)  Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *  Bilan / argumentaire de l'établissement ou du service médico-social concerné
<b>SESSAD régional à vocation professionnelle LADAPT</b>	<b>6 mois avant la date de fin des droits</b>	<b>GEVA-sco</b> de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)  <b>Bilan psychologique</b> de moins de 2 ans, complété lorsque c'est possible par une évaluation psychométrique de type échelles de Wechsler ou Vineland *  Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *

## UNITES SPECIFIQUES

<b>Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA)</b>  <b>Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA)</b>  <b>Dispositif d'Autorégulation (DAR)</b>	<b>6 mars 2026</b>	<b>Certificat médical d'un médecin spécialiste</b> (de préférence)  <b>GEVA-sco</b> de l'année scolaire en cours (à compléter en équipe éducative ou en Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS) avec l'école ou l'établissement)  <b>Bilan psychologique</b> de moins de 2 ans, complété lorsque c'est possible par une évaluation psychométrique de type échelles de Wechsler ou Vineland *  Bilan(s) normé(s) du ou des suivi(s) *
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

\* Le bilan psychologique peut être réalisé au choix des familles par une structure sanitaire et médico-sociale (centre de référence, CMPP, ESMS...), par un psychologue de l'Éducation nationale ou par un psychologue libéral

\* orthophonie, orthoptie, psychomotricité, ergothérapie, psychothérapie, CAMSP, CMPI, CMPP, SESSAD, CRTLA, CRA...

## Transport scolaire des élèves en situation de handicap

La demande est à adresser à l'unité transport scolaire des élèves en situation de handicap du Conseil départemental.  
Formulaire à retourner au plus tard le **samedi 11 avril 2026**

Pour plus d'informations :

<https://www.finistere.fr/aides-et-services/personnes-handicapees/transport-scolaire-des-eleves-en-situation-de-handicap/>